

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 22 juin 2018, s'est réuni à 20h30 au Salon des Halles – Place Léopold à Lunéville, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabrina VAUDEVILLE, Sabine TIHA, MM. Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCÉNT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Jean-Christophe AUBERT, Pascal BAUCHE, Frédéric BREGEARD, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mmes Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, MM. Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Claudine COLAS, MM. Joël GERARD, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Gérald FRANÇOIS (*pouvoir à M. Christian GEX*), Hervé BERTRAND, François GENAY (*Remplacé par M. Thierry CHOFFAT*), Bernard VAUTRIN, Ghislain GALLAND (*pouvoir à M. de GOUVION SAINT CYR*), Mmes Bernadette GAUCHÉ, Edith BAGARD (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), MM. Michel BOESCH (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Mmes Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), Alexandra HUGO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Jacques LAMBLIN (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à M. François FRASNIER*), Bernard RECOUVREUR (*pouvoir à M. Jean-Christophe AUBERT*), Mmes Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, Marie VIROUX (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Michèle WALTER (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE (*pouvoir à M. Alain THIERY*), Vincent VAUTHIER (*pouvoir à Mme Virginie BURTIN*), Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), Philippe ALAVOINE (*pouvoir à M. Francis VILLAUME*)

ÉTAIENT ABSENTS : M. Gérald BARDOT, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Anne LASSUS, M. René KRYZS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. Fernand PHILIPPE

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 5 JUILLET 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2018-155 : Ressources Humaines – Mise à disposition d'un agent contractuel à la Ville de Lunéville et d'un fonctionnaire territorial au Nautique Club Lunévillois

1) La fin de la mutualisation du service informatique entre la Ville de Lunéville et la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2018.

L'agent recruté pour effectuer les missions de responsable du service informatique mutualisé est lié avec la CCTLB par un contrat de travail qui prend fin le 31 décembre 2018.

A la demande de la Ville de Lunéville, il est proposé de mettre cet agent à disposition de ses services du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018 sur l'intégralité de son temps de travail, pour effectuer des missions de responsable du service informatique.

Il est proposé à l'Assemblée de mettre à disposition de la Ville de Lunéville l'agent concerné pour une période de 6 mois.

2) Les travaux de réhabilitation de la piscine communautaire de Baccarat obligent une fermeture totale de l'équipement du 7 mai 2018 jusqu'en septembre 2019.

Une démarche de concertation avec les deux agents titulaires concernés a été mise en place afin de trouver une affectation qui leur convienne pendant cette période.

Un agent a rencontré le représentant de son organisme d'accueil pour échanger sur les missions qui pourraient lui être confiées.

Ainsi, dans ce cadre, et conformément aux souhaits de l'agent concerné, ce dernier sera mis à disposition à hauteur de 55 % au *Nautique Club Lunévillois* afin d'effectuer des missions d'encadrement des entraînements, de la gestion administrative dans un 1^{er} temps, du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018.

Le Conseil communautaire, après avis du Comité Technique et du Bureau, à l'unanimité,

- Approuve la mise à disposition à temps complet à titre onéreux de l'agent technicien territorial contractuel pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018 à la Ville de Lunéville,
- Approuve la mise à disposition à temps non complet (19 heures 30) à titre gracieux de l'agent Conseiller territorial des Activités Physiques et Sportives titulaire pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018 au *Nautique Club Lunévillois*.
- Autorise le Président à signer les conventions ainsi que tout acte et document utiles,
- Inscrit les dépenses nécessaires au Budget Principal de l'exercice 2018.

Fait et délibéré à Lunéville, le 28 juin 2018.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180628-2018-155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2018

Affichage : 05/07/2018